

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2013/92 - Activités sportives et de loisirs - 331
Propositions financières Budget Primitif 2014
Adaptation du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel
sportif lourd

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 en matière d'aide aux activités sportives et de loisirs


- décide d'adapter comme suit le dispositif d'aide du Département à l'acquisition de matériel sportif lourd :

- . priorité sera donnée en 2014 aux demandes qui n'ont pas pu être soutenues en 2013
 - . la date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mars 2014
 - . une association ne pourra pas être soutenue deux années de suite
 - . les bénéficiaires devront acheter le matériel et transmettre les justificatifs correspondants dans l'année de la décision ;
- les autres modalités d'instruction de cette aide (plafonds, taux) restent inchangées

- compte tenu des dépenses réalisées par l'Union nautique de PLOBSHEIM (UNAP) pour l'aménagement des espaces extérieurs de la base nautique, dépenses attestées par les documents comptables présentés par l'association pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011, correspondant à trois années de contribution, décide d'abandonner les recettes relatives à la contribution annuelle de l'UNAP appelée sur les années 2009 à 2011, pour un montant total de 38 523,56 €.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour l'attribution des subventions et la passation des conventions prises pour l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82342-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13